

Monsieur le Président de la Communauté
Urbaine du Grand Dijon
Dijon Métropole
40 avenue du Drapeau
BP 17510
21075 DIJON CEDEX

DIJON, le 4 mai 2017

Copie à : J.P. MASSON, N. KOENDERS, E. NOURIN, M. MOUCHET

Objet : Demande de subvention

Pièces jointes :

Dossier de présentation du projet
Annexe budgétaire
Numéro SIRET et code NAF, RIB
Document CERFA 12156

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter une subvention auprès de votre collectivité afin de disposer des moyens nécessaires à l'action de l'URIOPSS. Cette demande a pour but de réaliser une étude portant sur les gisements de surplus, pertes et gaspillages alimentaires générés par les Grandes et Moyennes Surface alimentaires (GMS) et la restauration scolaire, ainsi que leur gestion et valorisation par les associations et entreprises de l'ESS sur le Territoire du Grand Dijon.

339 associations et établissements de Bourgogne Franche-Comté, dont près de 250 en Bourgogne, adhèrent à l'URIOPSS et contribuent de manière significative à l'amélioration des conditions de vie de leurs usagers dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la famille, du handicap, de l'inadaptation sociale, des personnes vulnérables, de la lutte contre l'exclusion, de la vieillesse, de la santé.

Les objectifs de cette étude sont :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Organiser une filière inter-associative sur un territoire et sur l'ensemble de la chaîne de valorisation une fois le don réalisé
- Permettre un approvisionnement des associations d'aide alimentaire plus important en volume et plus diversifié
- Permettre la création d'emplois d'utilité sociale et environnementale

C'est pourquoi, nous sollicitons une subvention de 4 000 € car il est important pour nous de pouvoir compter sur votre soutien et bénéficier de votre aide financière pour accomplir pleinement notre action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Bernard QUARETTA,



Président

URIOPSS Bourgogne Franche-Comté

Siège social : 6 bis rue Pierre Curie – 21000 DIJON – Tel : 03 80 68 47 20

Siège administratif : Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci – 25000 BESANCON – Tel : 03 81 82 18 13

Email : contact@uriopss-bfc.fr – Site : www.uriopss-bfc.fr

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** CU du Grand Dijon.....
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Bourgogne
Franche-Comté

Sigle de l'association : URIOPSS.BFC Site web: www.uriopss-bfc.fr

1.2 Numéro Siret : | 7 | 7 | 8 | 2 | 9 | 8 | 3 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : | W | 2 | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 | 3 | 8 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | | Folio : | | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 6 bis rue Pierre Curie

Code postal : ..2...1...0...0...0.. Commune : DIJON

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : QUARETTA Prénom : BERNARD

Fonction : PRESIDENT

Téléphone : ..0...3...8...0...6...8...4...7...2...0.. Courriel : contact@uriopss-bfc.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : SERRE Prénom : CATHERINE

Fonction : DELEGUEE REGIONALE

Téléphone : ..0...3...8...0...6...8...4...7...2...0.. Courriel : c.serre@uriopss-bfc.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
UNIOPSS (Union Nationale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales).....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

Associations et Établissements du secteur social et médico-social de Bourgogne-Franche-Comté.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	1
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	8
dont nombre d'emplois aidés	3
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	7
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	339

5. Budget¹ de l'association

Année 20.17. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	84 850	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	303 200
Achats matières et fournitures	75 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	9 850	74 - Subventions d'exploitation²	147 750
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	80 900		
Locations	53 846		
Entretien et réparation	14 604		
Assurance	6 000	Conseil-s Régional(aux) :	20 000
Documentation	6 450	ARS, DRJSCS	40 000
62 - Autres services extérieurs	102 800	Conseil-s Départemental (aux) :	40 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	55 000	21, 25, 58, 71, 89, 39, 70, 90	
Publicité, publication	3 800		
Déplacements, missions	40 200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	3 800	DIJON	13 150
63 - Impôts et taxes	1 400		
Impôts et taxes sur rémunération	1 000		
Autres impôts et taxes	400	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	270
64 - Charges de personnel	381 300	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	269 015	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	28 330
Charges sociales	88 789	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	23 496	Aides privées (fondation)	6 000
65 - Autres charges de gestion courante	46 000	75 - Autres produits de gestion courante	250 000
		756. Cotisations	250 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	500
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	4 200	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	701 450	TOTAL DES PRODUITS	701 450
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Etude de faisabilité économique d'une filière inter associative dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Organiser une filière inter-associative sur un territoire et sur l'ensemble de la chaîne de valorisation une fois le don réalisé (ramasse, transport, stockage, transformation, distribution, gestion des pertes, etc.)
- Permettre un approvisionnement des associations d'aide alimentaire plus important en volume et plus diversifié.
- Permettre la création d'emplois d'utilité sociale et environnementale.

Description :

Le présent projet consiste en la réalisation d'une étude : état des lieux, diagnostic, évaluation économique et préconisations concernant les gisements et la gestion des pertes et gaspillages alimentaires encore consommables sur le territoire du Grand Dijon.

Avec pour objectif d'identifier des axes d'améliorations et des opportunités autour de la valorisation des produits alimentaires, et avec la perspective de créer une filière (collecte, stockage, transformation et distribution) portée par les associations.

- Etat des lieux et diagnostic auprès :

* des principales Grandes et Moyennes Surfaces alimentaires du territoire, d'une sélection de restaurants scolaires : évaluation gaspillage alimentaire et potentialités de valorisation

* des principales associations d'aide alimentaire du territoire et des acteurs de l'ESS de l'anti-gaspillage

- Evaluation économique

- Préconisations : sur une organisation inter-associative, besoins matériels et surface de stockage, activités pour développer de l'emploi, possibilité de transformer des produits dans une cuisine centrale, etc.

L'étude socio-économique permettra de définir les conditions permettant la création d'une filière « lutte contre le gaspillage alimentaire » portée par le réseau des acteurs de l'ESS.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Directement : associations et entreprises de l'ESS de l'aide alimentaire et sociale et/ou qui luttent contre le gaspillage alimentaire.

Indirectement : public bénéficiaire de l'aide alimentaire

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Territoire du Grand Dijon

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

- Deux salariées de l'URIOPSS BFC
- Un bénévole de l'URIOPSS BFC

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	1	
Salarié	2	
dont en CDI	2	
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :0

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 5 | 1 | 7 | au | 3 | 0 | 1 | 1 | 1 | 7 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Nombre de GMS interrogées / total identifié
- Nombre de restaurants scolaires enquêtés / total identifié
- Nombre d'associations – entreprises de l'ESS de l'aide alimentaire ou de l'anti-gaspillage interrogées / total identifié
- Nombre de nouvelles GMS prêtes à donner à des associations / total potentiel
- Estimation tonnages invendus GMS – pertes et gaspillages en restauration scolaire encore consommables (potentiellement valorisables via le don, et la transformation)
- Réalisation d'un rapport d'étude avec des préconisations qui devront orienter la mise en œuvre d'actions ou d'opérations concrètes sur le territoire du Grand Dijon par les associations d'aide alimentaire et les entreprises sociales.
- Organisation d'une manifestation de restitution de l'étude en présence des principaux partenaires.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2017. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	14 057	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	14 057	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation²	16 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0	ADEME - DRAAF	10 000
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	1 100	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Côte-d'Or	2 000
Publicité, publication	1 000		
Déplacements, missions	100	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		CU du Grand Dijon	4 000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	2 698	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	2 698	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	415	75 - Autres produits de gestion courante	4 000
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	4 000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement	1 730		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	20 000	TOTAL DES PRODUITS	20 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	415
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	415	875 - Dons en nature	
TOTAL	415	TOTAL	415

La subvention sollicitée de.....10000€¹⁰⁰⁰⁰, objet de la présente demande représente50,00%^{50,00} du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) QUARETTA BERNARD
représentant(e) légal(e) de l'association URIOPSS Bourgogne Franche-Comté

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

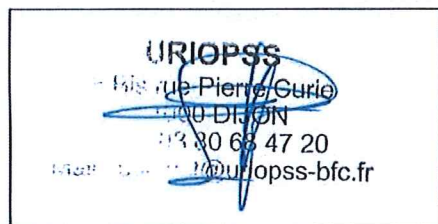
- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :4000 € au titre de l'année ou exercice 20..17
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 03/05/17..... à DIJON.....

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGE"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Dossier de présentation du projet URIOPSS

Intitulé du projet : Etude sur le potentiel de construction d'une filière inter associative dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

Porteur du projet : URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté

Prestataire pour la réalisation de l'étude : CRESS Bourgogne-Franche-Comté

Forme juridique	URIOPSS Bourgogne-Franche-Comté (association)
Numéro SIRET	7782983150046
Code APE/NAF	9499Z
Adresse postale	6 bis rue Pierre Curie
Code postal et ville	21000 Dijon
Nom du dirigeant et fonction	Bernard Quaretta - Président
Téléphone	03 80 68 47 20
Courriel	contact@uriopss-bfc.fr c.serre@uriopss-bfc.fr

Aide sollicitée auprès de la Communauté Urbaine du Grand Dijon : 4 000€

Soit 20% du budget prévisionnel du projet d'un montant TTC de 20 000€

Résumé du projet :

Le projet consiste en la réalisation d'une étude portant sur les gisements, la gestion et la valorisation des pertes et gaspillages alimentaires encore consommables sur le Grand Dijon.

Avec pour objectif d'identifier des axes d'améliorations et des opportunités concernant la valorisation des produits alimentaires, et la perspective de créer une filière (collecte, stockage, transformation et distribution) portée par les associations.

Cette étude sera construite de la manière suivante :

⇒ Etat des lieux et diagnostic auprès :

- Des associations d'aide alimentaire du territoire et des acteurs de l'ESS de l'anti-gaspillage
- Des principales GMS alimentaires du territoire (liste représentative à définir)
- D'une sélection (à définir) de restaurants scolaires (collèges ou lycées)



⇒ Evaluation économique (estimations)

⇒ Préconisations

L'étude socio-économique permettra de définir les conditions permettant la création d'une filière « lutte contre le gaspillage alimentaire » portée par le réseau des acteurs de l'ESS.

Piliers de l'Economie Circulaire Concernés : allongement de la durée d'usage (par la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets)

Contexte du projet :

La Loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire émet un certain nombre d'obligations et d'incitations pour les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) alimentaires en matière de gestion des invendus et pertes alimentaires, et en particulier pour la partie qui concerne le don aux associations d'aide alimentaire.

Au-delà de la grande distribution, les sources de gaspillage alimentaire sont multiples et nécessitent également une attention particulière de la part de leurs auteurs et des associations d'aide alimentaire.

Historiquement portée par des acteurs associatifs (Banque Alimentaire, Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Croix Rouge, Epicerie sociales, etc.) L'organisation de la collecte et de la distribution des invendus et/ou des dons alimentaires est depuis quelques années également investie par des entreprises et start-ups de l'économie conventionnelle.

Cette filière « anti gaspillage et aide alimentaire » faisait aussi partie des besoins et des actions identifiés/proposés par la collectivité de Longvic dans le cadre de l'Appel à Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. Elle devait notamment permettre la création d'emplois d'insertion.

Dès lors que le secteur lucratif intervient sur ce champ, il est indispensable de repenser/requestionner les modalités d'implication/d'intervention des acteurs de l'ESS non lucratifs dans cette filière. L'organisation historique des associations était généralement locale et à une dimension humaine compatible avec l'implication bénévole très importante sur ce secteur. L'impact de la loi du 11 février 2016 permet d'envisager une action à plus grande échelle nécessitant de revoir la structuration actuelle entre associations, sans exclure la possibilité de travailler avec des acteurs économiques plus traditionnels.

Réunis à l'initiative de l'URIOPSS et de la CRESS BFC, les principaux acteurs associatifs dont la Banque Alimentaire, la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique, les épicerie sociales (ex : Epi'Sourire), mais également la Mutualité Française Bourguignonne SSAM, et l'entreprise sociale ENVIE Dijon, se sont positionnés en faveur d'une démarche de coopération/coordination entre acteurs de l'ESS pour organiser la filière sur le territoire du Grand Dijon (à minima, dans un premier temps).

La première étape de cette coopération inter-ESS doit aboutir à la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé sur la filière « anti gaspillage et aide alimentaire » et permettre de répondre à plusieurs questions :

- Quels gisements d'invendus captés actuellement et potentiels (à capter) auprès des GMS alimentaires ?

- Quelles quantités d'aliments non consommés/jetés/gaspillés dans la restauration scolaire ? Et potentiellement valorisables (si encore consommables).
- Comment valoriser une partie de ces dons – invendus – restes, notamment par de la transformation des produits ou toute autre action innovante de valorisation de la nourriture destinée à être jetée (ex : restaurant produits anti gaspillage) ?

Quelle est l'organisation de chacun des acteurs de l'ESS sur l'ensemble de la chaîne de distribution/valorisation des dons – invendus – restes alimentaires : ses capacités actuelles, ses besoins et ses potentialités (utilisation des compétences de chacun pour se développer et répondre à la croissance de l'activité), son modèle économique ?

Objectif stratégique :

Organiser une filière inter-associative sur un territoire et sur l'ensemble de la chaîne de valorisation une fois le don réalisé (ramasse, transport, stockage, transformation, distribution, gestion des pertes, etc.)

Objectif opérationnel :

Réalisation d'une étude sur le territoire du Grand Dijon (état des lieux, diagnostic, évaluation économique, préconisations) pour orienter la mise en œuvre d'actions ou d'opérations concrètes permettant la création d'une filière « zéro gaspi » portée par les acteurs de l'ESS et à destination des publics vulnérables accompagnés par le secteur associatif.

Bénéficiaires :

Directement : associations et entreprises de l'ESS de l'aide alimentaire et sociale et/ou qui luttent contre le gaspillage alimentaire.

Indirectement : public bénéficiaire de l'aide alimentaire

Descriptif détaillé du projet (méthodologie) :

1^{ère} étape : réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé

- Conduite d'entretiens semi-directifs auprès de différentes catégories d'acteurs
 - Les associations d'aide alimentaire et les autres acteurs de l'ESS intervenant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire : Organisation actuelle : capacités, limites, besoins identifiés / à la logistique et / au public bénéficiaire, complémentarités, mutualisations possibles entre acteurs ESS (ex : recensement des lieux et capacités de stockage, des cuisines centrales pour transformation, etc.).
 - GMS alimentaires (liste à préciser) : tonnages dons actuels, gisements potentiels, habitudes-partenariats avec les acteurs de l'aide alimentaire, etc. (seront prioritairement interrogées des structures identifiées comme n'ayant pas encore d'habitude de don à destination des associations).
 - Restaurants scolaires (liste à préciser) : estimation du gaspillage alimentaire et potentialités de valorisation (ex : don en l'état ou transformation).
 - CCAS Dijon : recensement des actions menées dans le cadre de l'aide alimentaire.

- Grand Dijon, Conseil départemental de Côte d'Or, Alterre Bourgogne-Franche-Comté, DREAL, ADEME... : Collecte des données existantes et produites sur le sujet par ces organismes pour alimenter l'étude.
- Compilation de données quantitatives relatives :
 - aux invendus alimentaires jetés ou donnés (par les GMS)
 - au gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire (produits encore consommables)
 - à l'aide et la distribution alimentaire par les acteurs de l'ESS
- Analyse et synthèse des données et des entretiens

2^{ème} étape : Evaluation économique

- A partir des données quantitatives récoltées, estimer par exemple :
 - Le gain économique à pratiquer le don pour les GMS (notamment pour celles qui ne le pratiquent pas encore).
 - Le coût actuel de gestion des dons – invendu – restes sur toutes les étapes de la chaîne pour les associations d'aide alimentaire (ex : par kg de denrée) et les coûts prévisionnels sur la base d'une augmentation de l'approvisionnement (par les GMS principalement, voire également une partie de la restauration scolaire si pertinent).
- Et éventuellement, en fonction des décisions prises par le COPIL, et de la pertinence :
 - Estimation de la valeur théorique des produits alimentaires actuellement valorisés, et de ceux qui sont encore gaspillés/jetés, donc potentiellement à valoriser (par les GMS principalement, voire également une partie de la restauration scolaire si pertinent).
 - Estimation (si possible et par extrapolation) de la capacité d'approvisionnement en don alimentaire sur le territoire, concernant les principales sources de gaspillage alimentaire. Prioritairement pour les sources de gaspillage alimentaire « GMS alimentaires » et « restauration scolaire » et secondairement (si possible) auprès des autres sources de gaspillage alimentaire et en fonction des données récoltées (ex : actuellement x producteurs donnent x tonnes de fruits et légumes à des associations, alors que le territoire compte xx producteurs de fruits et légumes et qu'en moyenne le gaspillage alimentaire pour chacun est estimé à xxx tonnes/an).

3^{ème} étape : formulation de préconisations sur la base du diagnostic partagé

Ces préconisations porteront à la fois sur des aspects stratégiques/économiques et des aspects très opérationnels.

NB : pour le diagnostic, sera fait le choix de n'interroger que des enseignes (GMS) de la distribution alimentaire ainsi qu'une sélection de restaurants scolaires, et d'évaluer les gisements de produits alimentaires valorisés ou non uniquement à partir de cette source. En effet le temps consacré à l'étude ne nous permettra pas de faire de telles investigations auprès des autres sources de gaspillage alimentaire, en particulier exploitations agricoles, industrie agro-alimentaire, autres restaurations collectives, particuliers etc.

Toutefois, les informations récoltées auprès des associations d'aide alimentaire permettront de donner un aperçu des tonnages récupérés auprès de toutes les sources de gaspillage, y compris celles non investiguées et listées précédemment (ex : tonnages fruits et légumes récupérés auprès d'agriculteurs/producteurs).

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de GMS interrogées / total identifié
- Nombre de restaurants scolaires enquêtés / total identifié
- Nombre d'associations – entreprises de l'ESS de l'aide alimentaire ou de l'anti-gaspillage interrogées / total identifié
- Nombre de nouvelles GMS prêtes à donner à des associations / total potentiel
- Estimation tonnages invendus GMS – pertes et gaspillages en restauration scolaire encore consommables (potentiellement valorisables via le don, et la transformation)
- Réalisation d'un rapport d'étude

Livrables :

Un rapport d'étude avec des préconisations qui devront orienter la mise en œuvre d'actions ou d'opérations concrètes sur le territoire du Grand Dijon (à minima) par les associations d'aide alimentaire et les entreprises sociales.

Valorisation envisagée :

Une restitution des résultats en présence des partenaires du COPIL et des associations d'aide alimentaire impliquées (+ GMS alimentaires et restaurants scolaires sollicités dans le cadre de l'étude).

Conférence ou atelier de restitution à Dijon durant le mois de l'ESS (novembre 2017) et la semaine européenne de réduction des déchets (du 18 au 26 novembre 2017) à destination des adhérents de l'URIOPSS et de la CRESS, des entreprises de l'ESS de la région et du grand public.

Diffusion des résultats aux niveaux régional et national au sein des réseaux respectifs de l'URIOPSS et de la CRESS (UNIOPSS et CNCRESS).

Calendrier prévisionnel :

Date de démarrage prévisionnelle : Mai 2017

Date de fin prévisionnelle : Novembre 2017

Etapes clés de réalisation :

COFIL de lancement	Mai 2017
Validation de la méthodologie et de la liste des entretiens à réaliser	Mai 2017
Réalisation des entretiens	Juin – Juillet – Août 2017
Compilation des principales sources de données	Juin – Juillet – Août 2017
COFIL intermédiaire	Fin Juillet 2017
Analyse des entretiens et différentes données	Septembre – Octobre 2017
Construction des préconisations et du rapport	Septembre – Octobre 2017
COFIL de restitution	Octobre 2017
Manifestation de restitution de l'étude pendant le mois de l'ESS – la semaine européenne de réduction des déchets	Novembre 2017

NB : en fonction de l'avancée des différentes étapes, une marge d'ajustement du présent calendrier prévisionnel restera possible et sera précisée en accord avec les différentes parties prenantes et membres du COFIL.

Plan de financement :

9. Plan de financement prévisionnel			
	Financier (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature du fonds))	Montant (€)	% du total
Financiers publics	PRALIM (DRAAF + ADEME)	10 000 €	50 %
	Autre fonds Etat		
	Région		
	Département : Côte-d'Or (21)	2 000 €	10%
	Autre collectivité : Grand Dijon	4 000 €	20%
	Union européenne		
	Etablissement public		
	Autres		
	Sous-total financeurs publics		
Secteur privé	Partenaire financier privé 1		
	Partenaire financier privé 2		
	Partenaire financier privé 2		
	Sous-total financeurs privés		
Autofinancement	4 000 €	20%	
Total général : coût du projet		20 000 €	

Budget prévisionnel : voir feuille Excel en annexe

